



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

ITH – SECTION DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL  
www.unesco.org/culture/ich

60

2005

1945



FÉVRIER 2006

n° 1

ISSN 1818-8990

## Les États parties

AU 15 FÉVRIER 2006

- 1 ALGÉRIE
- 2 MAURICE
- 3 JAPON
- 4 GABON
- 5 PANAMA
- 6 CHINE
- 7 RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
- 8 LETTONIE
- 9 LITUANIE
- 10 BÉLARUS
- 11 RÉPUBLIQUE DE CORÉE
- 12 SEYCHELLES
- 13 RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
- 14 ÉMIRATS ARABES UNIS
- 15 MALI
- 16 MONGOLIE
- 17 CROATIE
- 18 ÉGYPTE
- 19 OMAN
- 20 DOMINIQUE
- 21 INDE
- 22 VIET NAM
- 23 PÉROU
- 24 PAKISTAN
- 25 BHOUTAN
- 26 NIGERIA
- 27 ISLANDE
- 28 MEXIQUE
- 29 SÉNÉGAL
- 30 ROUMANIE
- 31 ESTONIE
- 32 LUXEMBOURG

## La Convention sur le patrimoine immatériel

**C'est officiel ! Ratifiée par 30 États en un temps record, la Convention sur le PCI entrera en vigueur le 20 avril 2006.**

Un jalon a été posé, vendredi 20 janvier 2006, sur le parcours de l'UNESCO dans ses efforts soutenus pour protéger le patrimoine vivant du monde. Ce jour là, le délégué permanent de la Roumanie, S. Exc. Andrei Magheru, a déposé pour son pays l'instrument d'acceptation de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, en présence du Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Mastuura. Ainsi, la Roumanie est devenue le trentième État partie à la Convention. Cet événement prend une signification particulière puisque l'Article 34 précise que la Convention entrera en vigueur trois mois après le dépôt du trentième instrument de ratification, acceptation, approbation ou accession. La Convention prendra donc effet le 20 avril 2006, trente mois seulement après son adoption à la 32<sup>e</sup> Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2003. Pour reprendre les termes du Directeur général, la ratification, exceptionnellement rapide, de cette Convention par 8 États asiatiques, 6 européens, 6 arabes, 6 africains et 4 de l'Amérique latine, témoigne de « l'intérêt immense suscité par le patrimoine immatériel dans le monde [...] et l'urgence ressentie pour sa protection internationale compte tenu des menaces que font peser sur lui les modes de vie contemporains et les processus de mondialisation ». La ratification se poursuit : fin janvier l'Estonie et le Luxembourg ont déposé leur instrument, et environ 20 autres États devraient suivre avant la fin 2007.

## Éditorial

La très prochaine entrée en vigueur de la Convention sur le patrimoine culturel immatériel (PCI) est l'occasion de lancer le *Message du patrimoine immatériel*. Au-delà de l'événement historique, l'objectif principal de ce bulletin d'information mensuel est de compléter l'information sur les nombreuses activités – passées, présentes et futures – mises en œuvre par la Section du patrimoine immatériel de l'UNESCO (ITH). Conçu pour les professionnels du PCI et tout autre intéressé y compris collègues de l'UNESCO et d'autres agences des Nations unies, Délégations permanentes, Commissions nationales, ONG, partenaires du secteur privé ou autres acteurs de la société civile, le *Message* offrira des mises à jour régulières sur l'état de la ratification de la Convention et de sa mise en œuvre. Ce bulletin d'information rapportera également l'état actuel du travail sur le terrain et de la recherche, les meilleures pratiques, les plans d'action pour les chefs-d'œuvre du patrimoine immatériel, les trésors humains vivants, les langues en danger, les traditions orales, la musique traditionnelle ou encore la danse. Grâce aux rubriques *calendrier* et *nouvelles du patrimoine vivant*, les lecteurs pourront se tenir informés des conférences, commémorations, publications, expositions et nouveautés au sein d'ITH, comme par exemple la réorganisation de notre site Internet en 2006.

Nous espérons que ce bulletin d'information deviendra un outil de travail pour tous ceux qui contribuent directement ou indirectement à la sauvegarde du patrimoine vivant du monde. Vos commentaires et suggestions seront les bienvenus.

Rieks Smeets

Section du patrimoine immatériel

*La danse des masques des tambours de Drametse (Chef-d'œuvre 2005). Danseurs et musiciens parés de costumes et masques représentant des dieux paisibles et courroucés exécutent cette danse sacrée deux fois par an dans la communauté de Drametse au Bhoutan.*

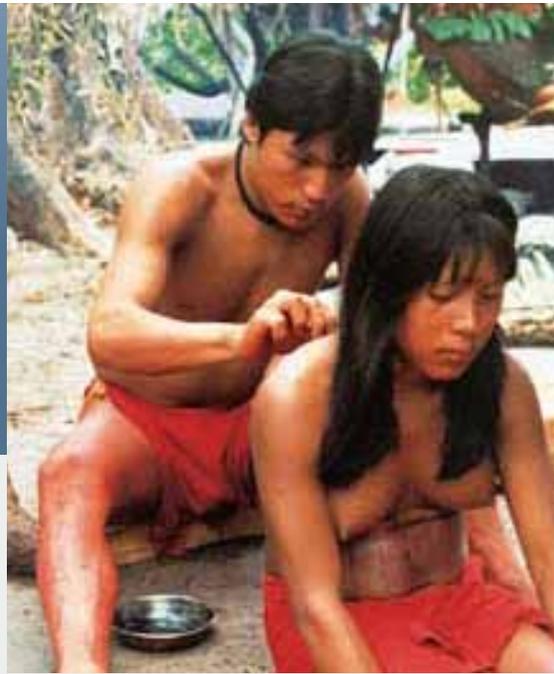


© Inst. of Language and Cultural Studies, Bhutan

### DANS CE NUMÉRO

- Le point sur la Convention p. 2
- Des chefs-d'œuvre à la Liste représentative p. 2
- Sur le terrain – Éthiopie p. 3
- Calendrier 2006 p. 4
- Les nouvelles du patrimoine vivant p. 4

Les expressions orales et graphiques des Wajapi (Chef-d'œuvre 2003). Les membres de la communauté Wajapi du Brésil nous livrent leur vision du monde à travers des motifs géométriques tracés sur leur corps ou des objets, utilisant des teintures végétales.



Photos: © Conselho das Aldeias Wajapi-Alpha

## Des chefs-d'œuvre à la Liste représentative

Riche de 90 chefs-d'œuvre, le programme de la Proclamation se termine avec l'entrée en vigueur de la Convention

Depuis son commencement, le programme de la Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité a distingué 90 espaces ou expressions traditionnelles et populaires de 69 pays. Les première et deuxième proclamations ont eu lieu respectivement en 2001 et 2003. Ainsi que le prévoit la Convention sur le PCI, aucune autre Proclamation ne se tiendra après l'entrée en vigueur de la Convention (article 31.3). La troisième Proclamation rendue publique le 25 novembre 2005 a été la dernière de ce programme très apprécié, généreusement financé par le gouvernement japonais. À la demande de l'État partie concerné, le Comité intergouvernemental incorpora les chefs-d'œuvre à la future Liste représentative. À présent, près de 30 chefs-d'œuvre sont situés sur le territoire d'un ou plusieurs États ayant ratifié la Convention. Ainsi que l'a exprimé le Directeur général en novembre 2005, « L'expérience considérable accumulée tout au long de ces six années avec la Proclamation en termes de méthodologie, d'identification et de sélection des chefs-d'œuvre, mais aussi de leçons concrètes tirées des plans de sauvegarde en cours, constitue une matrice irremplaçable qui nous sera d'une utilité précieuse dans la mise en œuvre de la Convention ».

[www.unesco.org/culture/intangible-heritage](http://www.unesco.org/culture/intangible-heritage)

## Le point sur la Convention

### L'Assemblée générale : l'organe souverain

Organe décisionnel de la Convention, l'Assemblée générale des États parties sera convoquée à Paris tous les deux ans. La réunion inaugurale est prévue du 27 au 29 juin 2006. Conformément à la procédure, les États parties qui auront déposé leur instrument de ratification auprès du Directeur général trois mois avant cette première réunion pourront pleinement participer à cette Assemblée générale.

### Le Comité intergouvernemental : mise en œuvre et contrôle

Un Comité intergouvernemental respectant une répartition géographique équitable sera responsable de la promotion de la Convention et de la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée générale. Cet organe opérationnel, comprenant à l'origine 18 États parties, sera élu au cours de l'Assemblée générale de juin 2006 et se réunira pour sa première session fin septembre 2006. Le nombre d'États parties passera à 24 dès que le nombre de ratifications atteindra 50.

### Les listes et le fonds : visibilité et ressources

Les Articles 16 et 17 de la Convention prévoient la création de deux listes. La Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, le pendant de la fameuse Liste du patrimoine mondial, devra assurer la visibilité du PCI à travers le monde, alors que la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente définira les actions prioritaires à mener. Un Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sera établi grâce aux contributions des États membres et extérieures.

## Définir le patrimoine immatériel

La définition complexe de l'Article 2 de la Convention démontre que le patrimoine immatériel échappe à une explication simple.

LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL SE RÉFÈRE AUX :





© Anne Damon



© David Steh/JUNESCO

**Musique et danse traditionnelles d'Éthiopie.**  
 À gauche, des chantres-danseurs jouent du tsenatsel tout en tenant un bâton cruciforme de prière (maqwameya) lors d'une cérémonie religieuse.  
 À droite, des femmes chantent au rythme de claves de bois lors d'un rassemblement de la communauté Harari d'Addis-Abeba.

**La Patum de Berga (Chef-d'œuvre 2005).** Une fois par an, les foules emplissent les rues de Berga, ville de Catalogne en Espagne, pour accompagner les parades de créatures allégoriques perpétuant une célébration religieuse remontant au Moyen Âge.



© JRM/ODR

## Sur le terrain – Éthiopie

**Ce projet de quatre ans visant à enregistrer les traditions vivantes de musique et de danse constitue une première étape vers l'ébauche d'un inventaire national complet du PCI.**

Avec ses 80 langues vivantes et cultures anciennes nourries d'influences africaines et du Moyen-Orient, l'Éthiopie est un pays d'une étonnante diversité. Cette diversité forgée à travers une longue histoire d'isolement et d'échanges résultant de l'emplacement et du contexte politique uniques du pays est reflétée dans sa musique et ses danses. En effet, la musique éthiopienne est le fruit d'un mélange de traditions chrétienne-orthodoxe, judéo-éthiopienne et musulmane, de sons polyphoniques et d'expressions instrumentales africains. Essentiellement vocale, la musique éthiopienne comprend une variété d'instruments dont certains remontent à l'époque de l'ancien testament. Parmi les plus répandus sont les luths *baganna* et *krar*, la vièle *masenqo*, le tambour *kabaro* et la flûte *washint*.

Grâce à la générosité du gouvernement norvégien, qui soutient substantiellement les projets du PCI depuis deux ans, l'UNESCO a récemment lancé un projet de quatre ans visant à recueillir et inventorier les traditions vivantes de musique et de danse de l'Éthiopie. Dans une première étape allant vers l'ébauche d'un inventaire national complet comprenant tous les aspects du PCI en Éthiopie, le projet cherche à renforcer les capacités locales et à documenter les pratiques et traditions vivantes. Afin de garantir la continuité du travail au-delà de 2009 par des spécialistes éthiopiens, des stages de formation en ethnomusicologie seront organisés à l'Université d'Addis-Abeba et à l'école de musique Yared grâce à un matériel éducatif en anglais et amharique spécialement conçu à cette fin. La formation aux techniques d'inventaires de musique et de danse commencera début 2006 avec « Le paysage musical d'Addis-Abeba », une étude sur les traditions éthiopiennes présentes dans la capitale. Des étudiants s'associeront aux spécialistes européens déjà sur le terrain afin d'étudier les traditions et les pratiques dans les différentes régions. Les activités comprennent des recherches chez les Maale du sud du pays ainsi que la

formation du personnel du Musée du sud Omo et du Centre de recherche de la ville de Jinka aux techniques d'enregistrement des sons polyphoniques. Un grand nombre de centres et de musées à travers le pays suivront la formation et recevront les équipements techniques adaptés.

À la fin du projet en 2009, l'UNESCO devrait avoir formé une génération d'Éthiopiens à inventorier le PCI national en y incluant d'autres domaines, tout en suscitant l'intérêt des autorités nationales et locales à l'importance du PCI. Le projet contribuera ainsi à la sauvegarde durable du patrimoine vivant de l'Éthiopie. En vue de la prochaine ratification de la Convention par l'Éthiopie, ce projet lui permettra de s'acquitter avec succès de ses obligations en tant qu'État partie.

### PROFIL DU PROJET

<b>NOM DU PROJET</b>	Éthiopie : Musique traditionnelle, danse et instruments
<b>DONATEUR</b>	le gouvernement norvégien à travers le Fonds-en-dépôt UNESCO-Norvège pour la coopération dans le domaine de la culture
<b>BUDGET</b>	US \$345,388
<b>PÉRIODE</b>	2005–2009
<b>ACTIVITÉS</b>	le renforcement des capacités dans le domaine de l'enregistrement, des inventaires, de l'archivage et de la formation en ethnomusicologie
<b>LOCALISATION</b>	à travers l'Éthiopie
<b>CONTACT</b>	Bureau UNESCO Addis-Abeba Mme Fumiko Ohinata f.ohinata@unesco.org

ÉDITEUR Section du patrimoine immatériel (ITH)  
Secteur de la culture, UNESCO  
1 rue Miollis  
75732 Paris Cedex 15, France  
email: [ich@unesco.org](mailto:ich@unesco.org)  
fax: +33 (0)1.45.68.57.52

RÉDACTEUR EN CHEF Rieks Smeets  
ÉQUIPE DE RÉDACTION Estelle Blaschke, Fernando Brugman,  
Richard Lo Giudice, Ariana Morris,  
Fleur Perrier, David Stehl, Reiko Yoshida

MISE EN PAGE Jean-Luc Thierry  
IMPRESSION SEP, Nîmes, France

*Le Messager du patrimoine immatériel* est disponible  
en version imprimée et sous format électronique en anglais,  
français et espagnol.

Le contenu peut être téléchargé ([www.unesco.org/culture/ich](http://www.unesco.org/culture/ich))  
et imprimé gratuitement à condition de préciser la source.

Imprimé sur papier recyclé.

© Conselho das Aldeias Waiãpi-Apina



## CALENDRIER 2006

- 7-8 FÉVRIER Réunion : Les nouvelles perspectives de la diversité culturelle : le rôle des communautés. La Havane, Cuba.
- 9 FÉVRIER Réunion d'information sur le PCI pour les Délégations permanentes et Missions d'observation auprès de l'UNESCO. UNESCO, Paris.
- 15-17 FÉVRIER Atelier : L'apprentissage par l'expérience et l'identification des meilleures pratiques de sauvegarde du PCI au Viet Nam. Hanoi, Viet Nam.
- 9-23 FÉVRIER Exposition photographique : *Les Voix des Andes*. UNESCO, Paris. Publication : *Voix des Andes*, Collection « Patrimoine immatériel », Paris, Éditions UNESCO 2006, 80 p. ISBN 92-3-204025-5. 8 euros.
- 22 FÉVRIER Signature d'un accord entre l'UNESCO et le Gouvernement du Pérou concernant la création du CRESPIAL, un centre régional de catégorie II à Cuzco (Pérou) pour la sauvegarde du PCI en Amérique latine.
- 13-15 MARS Réunion d'experts : L'implication des communautés dans la sauvegarde du PCI. Tokyo, Japon.
- 18 AVRIL Cérémonie de remise de prix : Prix Sheikh Zayed (EAU) pour deux chefs-d'œuvre distingués lors de la troisième Proclamation (2005). UNESCO, Paris.
- 19-21 AVRIL Réunion d'experts : Impacts de la Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité. UNESCO, Paris.
- 27-29 JUIN Première réunion de l'assemblée générale des États parties à la Convention sur le PCI. UNESCO, Paris.
- FIN SEPTEMBRE Première réunion du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du PCI. *Lieu à confirmer.*

Pour de plus amples informations : [ich@unesco.org](mailto:ich@unesco.org)

## LES NOUVELLES DU PATRIMOINE VIVANT

### L'action d'ITH dans le monde en faveur de la Convention (2003-2006)

Depuis l'adoption de la Convention en octobre 2003, ITH n'a cessé de poursuivre deux objectifs principaux : encourager les États à ratifier la Convention et préparer sa mise en œuvre future. En plus de la diffusion du kit d'information, la préparation d'un dépliant « Foire aux questions » et la collecte de données sur le PCI dans le monde, ITH a organisé sept réunions régionales d'information au profit des futurs États parties. Neuf réunions d'experts, chacune consacrée à un thème particulier, ont également livré de fructueux échanges pour la préparation des directives opérationnelles par le Comité intergouvernemental. Trois de ces réunions d'experts ont posé les fondements des manuels thématiques qui comprendront des directives pour sauvegarder des domaines spécifiques de PCI. Au cours du dernier biennium, les membres d'ITH ont été amenés à parler de la Convention lors de plus de 25 événements, y compris dans le cadre de forum international « Transmettre le PCI : la jeunesse, l'éducation et le développement » à Riga, Lettonie (mai 2005). ITH a aussi créé une exposition « le Patrimoine vivant » (juillet 2005) au pavillon des Nations unies à l'exposition mondiale d'Aichi au Japon.

#### RÉUNIONS RÉGIONALES D'INFORMATION

- Afrique de l'ouest – Dakar (Sénégal), juin 2004
- Amérique latine – Paraty (Brésil), juin 2004
- Asie – New Delhi (Inde), septembre 2004
- Afrique de l'est et du sud – Nairobi (Kenya), novembre 2004
- Europe et Amérique du nord – Kazan (Russie), décembre 2004
- États Arabes – Alger (Algérie), janvier 2005
- Caraïbes – Roseau (Dominique), février 2005

#### RÉUNIONS THÉMATIQUES D'EXPERTS

- Le genre et le patrimoine culturel immatériel – Paris, décembre 2003
- La sauvegarde de la musique traditionnelle – Paris, décembre 2003
- Les musées et le patrimoine culturel immatériel – Oud-Poelgeest (Pays-Bas), avril 2004
- Pratiques sociales, rituels et événements festifs (préparation d'un manuel) – Paris, juillet 2004
- Inventaires – Paris, mars 2005
- Musique, danse et traditions théâtrales (préparation d'un manuel) – Paris, novembre 2005
- Critères de sélection – Paris, décembre 2005
- Documentation et archivage – Paris, janvier 2006
- Traditions et expressions orales (préparation d'un manuel) – Paris, janvier 2006



*L'espace culturel du Sosso-Bala à Nyagassola (Chef-d'œuvre 2001). Le Sosso-Bala est un balafon sacré joué par les patriarches de la communauté mandingue de Guinée lors d'occasions solennelles pour accompagner des poèmes épiques anciens.*